

Communiqué de presse

Rencontre EcoJardin : la labellisation reconnue dans le Plan Biodiversité pour la valorisation des pratiques écologiques

Le 1^{er} février 2019 à Paris s'est tenue la 7^{ème} rencontre EcoJardin. Ce temps fort annuel valorise les nouveaux sites labellisés et les expériences exemplaires de la saison écoulée. 2018 a été une année particulièrement importante pour la dynamique du label. EcoJardin a en effet franchi la barre des 400 sites labellisés et le label est reconnu dans le cadre du Plan Biodiversité comme un levier de valorisation pour les collectivités qui agissent en faveur de la biodiversité. 2018 conforte également l'attrait du label auprès d'autres gestionnaires avec la labellisation du premier siège social d'entreprise de paysage, du premier campus universitaire et du premier centre hospitalier. Animée par Plante & Cité et l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France depuis 2012, la démarche EcoJardin est à la fois un outil technique, un label et un réseau d'échanges.

La barre des 400 sites labellisés dépassée

En ouverture de la rencontre, les partenaires ont dressé un bilan positif de la labellisation en 2018 avec 114 espaces verts labellisés dont 33 nouveaux et 81 renouvellements, ce qui porte à 414 le nombre total de sites EcoJardin. Depuis son lancement en 2012, seuls 14 sites n'ont pas renouvelé le label, soit un taux de renouvellement de 96%. Ce fort taux de renouvellement conforte la démarche EcoJardin comme outil d'amélioration continue des pratiques. Les gestionnaires d'espaces verts labellisés apprécient en effet de pouvoir mesurer les résultats de leurs efforts en s'inscrivant dans un processus de renouvellement. Attribué pour une durée initiale de 3 ans, la durée du renouvellement a été étendue à 5 ans en 2018 (après un premier renouvellement), pour permettre aux gestionnaires de mieux mettre en œuvre les préconisations des auditeurs.

Pour entraîner encore plus loin les gestionnaires, le référentiel et les critères de labellisation sont régulièrement mis à jour. Cette année, le comité technique a choisi d'élever encore l'exigence du critère essentiel concernant les produits phytosanitaires en interdisant, en plus des exigences initiales, tout produit ayant un quelconque classement (classes de danger définies dans le règlement CLP 1972-2008). Au-delà du fait que l'immense majorité des sites labellisés n'utilise aucun produit phytosanitaire, aucun usage orphelin lié aux problématiques prioritaires en espaces verts n'a été répertorié.

Un levier important pour les collectivités et professionnels, reconnu par les Ministères

La remise des certificats aux gestionnaires des 114 espaces verts labellisés en 2018 a été l'occasion pour Brice Huet, adjoint au directeur de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition écologique et solidaire de remercier et de féliciter l'ensemble des labellisés. Il a rappelé que le label EcoJardin est identifié comme un levier important de valorisation des pratiques des collectivités dans les Plans Biodiversité et Ecophyto II. Les exemples de pratiques écologiques issues du réseau EcoJardin sont de formidables outils de communication et de promotion des démarches de gestion durables et favorables à la biodiversité.

Les sites EcoJardin représentent notamment un vivier d'expériences pour les espaces les plus problématiques et sensibles tels que les cimetières. Pour ces espaces aux enjeux culturels forts, les freins à lever sont autant techniques que sociaux. Les villes de Dijon et de Besançon, gestionnaires de cimetières labellisés, ont pu témoigner des solutions et des difficultés rencontrées sur ces espaces. Le référentiel EcoJardin leur consacre une partie spécifique. Il est également rappelé l'existence de deux guides techniques « [Paysages et entretien des cimetières](#) » édité par Plante & Cité et « [Conception et gestion écologique des cimetières](#) » édité par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France.

De plus en plus d'entreprises se lancent dans la démarche

Sur l'ensemble des gestionnaires engagés dans le label, 54% sont des collectivités territoriales, 24% des entreprises et 22% des établissements d'enseignement. Depuis quelques années, des entreprises, bailleurs et gestionnaires de parcs d'activité font labelliser leurs sièges ou leurs espaces verts. Si elles sont majoritairement franciliennes, 2018 voit arriver des entreprises d'autres régions : la Soclova, bailleur angevin, et le centre hospitalier La Chartreuse à Dijon.

Par ailleurs, les entreprises de paysage sont des acteurs majeurs de la gestion écologique. Elles entretiennent des sites labellisés, comme l'entreprise Marcel Villette (92) qui entretient le cimetière des Fauvelles de la ville de Courbevoie (labellisé en 2016). Cette entreprise est la première à avoir choisi de faire labelliser son siège social, pour faire reconnaître et montrer son savoir-faire auprès de ses clients. La démarche EcoJardin contribue aussi à intégrer la gestion écologique dans la culture de l'entreprise. C'est notamment le cas de l'entreprise Péra Paysages qui a été force de proposition pour accompagner la ville de Marseille dans l'obtention du label EcoJardin pour le Parc de la Colline Saint-Joseph. La démarche EcoJardin a été fédératrice pour l'ensemble de ses équipes, tant en termes de formations que de mise en place de nouvelles pratiques. En cela, le référentiel de gestion écologique apparaît comme un support technique qui permet un langage commun entre donneurs d'ordre et entreprises.

EcoJardin : un outil éducatif, de reconnexion avec la nature et de lien avec les usagers

La labellisation des parcs et jardins peut également être un support d'enseignement sur la gestion écologique comme ont pu en témoigner l'Ecolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole, la MFR de l'Ouest Lyonnais, le Lycée Le Mené ou encore le Campus universitaire de Paris-Nanterre, premier campus labellisé EcoJardin. Pour ce dernier, qui dispose d'une équipe de 7 jardiniers en régie, se lancer dans une labellisation EcoJardin a été l'occasion de bien connaître les usages des différents espaces et de travailler sur les pratiques et la biodiversité.

D'autres gestionnaires ont utilisé la démarche EcoJardin à ces fins. Ainsi, pour la SOCLOVA, la labellisation EcoJardin de la résidence « Les Pléiades » a été une occasion de recréer du lien entre ses équipes en régie et les résidents, qui sont devenus très engagés pour la qualité écologique de leurs espaces verts. Enfin, pour le centre hospitalier La Chartreuse (premier hôpital à recevoir le label), la gestion écologique et la présence de nature sont des enjeux forts pour leurs bénéfices sur la santé des patients.

De nouvelles actions pour valoriser la gestion écologique en 2019

Afin de valoriser les sites labellisés et les pratiques écologiques, EcoJardin se dotera d'un nouveau site Internet à la fin du printemps. Une exposition photos sur les parcs et jardins en gestion écologique verra le jour et sera mise à disposition à compter du second semestre 2019. Les partenaires continueront à promouvoir la démarche EcoJardin lors des congrès et des salons professionnels de la filière.

Les gestionnaires qui souhaitent s'engager dans une labellisation EcoJardin en 2019 peuvent s'inscrire en ligne à tout moment de l'année. Pour les accompagner, un manuel du candidat a été publié et les grilles d'évaluation sont téléchargeables. Les sessions de labellisation ont lieu à la fin des mois de juin et novembre.

www.label-ecojardin.fr

Lien vers la galerie photo de la rencontre : <https://admin-sepale.keepeek.com/pbexHtP9YX>

Retrouvez les vidéos des interventions : <https://www.dailymotion.com/playlist/x6a1mh>

L'organisation du label national EcoJardin se veut pédagogique et transparente. Elle repose sur une gouvernance associant trois parties indépendantes entre elles :

- Plante & Cité, plateforme nationale d'études et d'expérimentations sur les espaces verts et le paysage, propriétaire du label et qui en établit le référentiel avec l'appui d'un comité technique ;
- Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France, animateur de la procédure d'attribution qui s'appuie sur un comité de labellisation pluraliste composé de représentants des collectivités territoriales, des entreprises, des scientifiques, des associations environnementales et de l'État ;
- des organismes indépendants chargés de l'audit des sites présentés

Contacts Presse :

Jonathan Flandin – Chargé de mission Écologie Urbaine ARB IDF – Jonathan.flandin@iau-idf.fr - 01 77 49 76 10

Ludovic Provost – Chargé de communication Plante & Cité – ludovic.provost@plante-et-cite.fr - 02 41 72 38 15

Les 114 sites ayant obtenu le label EcoJardin en 2018

(R) = Renouvellement

Sites de Collectivités

BESANÇON

CIMETIÈRE DE SAINT FERJEUX
CIMETIÈRE DES CHAMPS BRULEY

BORDEAUX METROPOLE

AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY-TOCTOUCAU

DIJON

PARC DE L'ARQUEBUSE (R)
CIMETIÈRE DES PÉJOCES
LES COMBES

GRAND LYON

PARC TECHNOLOGIQUE PORTE DES ALPES (R)
DOMAINE DE LACROIX-LAVAL(R)
PARC DE PARILLY (R)

GRENOBLE

CIMETIÈRE SAINT-ROCH (R)
PARC DES VALLONS - CASERNE DE BONNE (R)
PARC PAUL MISTRAL

LYON

PARC NATUREL DU CLOS LAYAT (R)
CONFLUENCE "PARC DE SAÔNE" (R)

MARSEILLE

PARC DE LA COLLINE SAINT JOSEPH (R)

MONTPELLIER

ÉCOLOTHÈQUE

NANCY

PARC SAINTE-MARIE (R)
JARDIN PAUL VERLAINE (R)
PARC DE LA CURE D'AIR
JARDIN DE L'ÉCOLE DE NANCY

NICE

PARC FORESTIER DU MONT BORON
PROMENADE DU PAILLON

PANTIN

PARC DE LA MANUFACTURE DES TABACS (R)

PARIS

SITE SECONDAIRE JARDIN TINO ROSSI (R)
SITE SECONDAIRE DESRUELLES (R)
SITE SECONDAIRE DES INVALIDES (R)
SITE PRINCIPAL SQUARE VILLEMEN TRANCHE 2 (R)
SITE SECONDAIRE JUAN-MIRO (R)
SITE SECONDAIRE HÉLOÏS ET ABELARD (R)
SITE PRINCIPAL DU PARC KELLERMANN (R)
SITE SECONDAIRE DU PÈRE PLUMIER (R)
SITE SECONDAIRE DALPAYRAT (R)
SITE PRINCIPAL DU TROCADERO (R)
SITE PRINCIPAL ANDRÉE ULMANN (R)
SITE PRINCIPAL CARDINAL PETIT DE JULLEVILLE(R)
SITE SECONDAIRE LÉON (R)
SITE SECONDAIRE LÉON SERPOLLET (R)
SITE SECONDAIRE ILOT RIQUET (R)
SITE SECONDAIRE SAINT-SIMONIENS (R)
SITE PRINCIPAL BELLEVILLE ET JARDINS PROCHES
SITE SECONDAIRE HLM BAGNOLET (R)
BOIS DE VINCENNES (R)
SITE SECONDAIRE COMPANS (19È) (R)

SITE SECONDAIRE HENRI HUCHARD (18È) (R)
SITE PRINCIPAL DEBROUSSE (20È) (R)
SITE SECONDAIRE DES AMANDIERS (20È) (R)
SITE SECONDAIRE SÉVERINE (20È) (R)
SITE SECONDAIRE GAINSBURG (19È) (R)
SITE SECONDAIRE CLAUDE BERNARD (19È) (R)
SITE SECONDAIRE SUZANNE BUISSON (18È) (R)
SITE SECONDAIRE PLACE D'ITALIE (13È) (R)
SITE SECONDAIRE LILY LASKINE (17È) (R)
SITE SECONDAIRE BRASSAÏ (13È) (R)
SITE SECONDAIRE GUSTAVE MESUREUR (13È) (R)
SITE SECONDAIRE RACHMANINOV (18È) (R)
SITE SECONDAIRE SAINTE ODILE (17È) (R)
SITE SECONDAIRE DES EPINETTES (17È) (R)
SITE SECONDAIRE SAINTE PERINE (16È) (R)
SITE SECONDAIRE SUCHET (16È) (R)
SITE PRINCIPAL DAUPHINE (16È) (R)
SITE PRINCIPAL NICOLE DE HAUTECLOQUE (15È) (R)
SITE PRINCIPAL SAINT-LAMBERT (15È) (R)
SITE SECONDAIRE JULIA BARTET (14È) (R)
SITE PRINCIPAL SAINT ELOI (12È) (R)
SITE PRINCIPAL TUNNEL DE REUILLY (12È) (R)
SITE PRINCIPAL BEAUHARNAIS (11È) (R)
SITE SECONDAIRE MONCEAU (8È) (R)
SITE SECONDAIRE CATHERINE LABOURE (6È) (R)
SITE PRINCIPAL SAINT HONORÉ CHAMPION (6È) (R)
SITE SECONDAIRE VIVIANI (5È) (R)
SITE PRINCIPAL PAUL LANGEVIN (5È) (R)
SITE PRINCIPAL ONU (4È) (R)
SITE PRINCIPAL GARE DE CHARONNE II (20È) (R)
SITE SECONDAIRE CHANOÏNE VIOLET (14È) (R)
SITE PRINCIPAL ASPIRANT DUNAND (14È) (R)
SITE SECONDAIRE COLLET (R)

PERPIGNAN

JARDIN PUIG-VILLA DES TILLEULS
CANAL DE PERPIGNAN "LAS CANALS" (R)

STRASBOURG

PARC SCHULMEISTER (R)
PARC DE LA CITADELLE (R)

TROYES

PARC LA FONTAINE (R)
PARC DES MAROTS (R)

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

JARDIN DU MUSÉE DE L'OUTIL (R)

VERSAILLES

JARDINS FAMILIAUX SÉVIGNÉ-CHARCOT (R)
ETANGS GOBERT (R)
COUR DES SENTEURS (R)
JARDIN DES MUSICIENS ITALIENS (R)

Sites d'établissements de formation

LYCÉE/CFA DU MENÉ

PARC DU LYCÉE/CFA DU MENÉ

MFR DE L'OUËST LYONNAIS

PARC DE LA MFR DE L'OUËST LYONNAIS (R)

MFR PLABENNEC

JARDIN BOTANIQUE DE LA MFR (R)

UNIVERSITE PARIS-NANTERRE

CAMPUS UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Sites d'entreprises et bailleurs sociaux

BATIGERE IDF

PRG 7101 / 7151 / 7453 SUCY EN BRIE - PRES
TOURILLONS - CHATEAU DE SUCY
RÉSIDENCE FÉLIX FAURE
PARIS ÎLOT BLAISE
SARTROUVILLE CROIX MALLARD
COLOMBES CÔTE D'AUTY

CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE

PARC DU CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE

FONCIERE DES REGIONS

PARC INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE DE LA
POMPIGNANE (R)

ICADE

ICADE - PARIS ORLY RUNGIS (R)
ICADE - ROISSY PARIS NORD 2 (R)

PARIS HABITAT

MEAUX CARREL (R)
MOLITOR
LEFEBVRE DANTZIG
CENSIER SANTEUIL
GOEFFROY ST HILAIRE
SQUARE PERRICHONT MONT BLANC
BLANQUI CROULEBARBE
PORTE DE VITRY
PORTE MONTRouGE

ENTREPRISE MARCEL

VILLETTE

SIÈGE MARCEL VILLETTE

SOCLOVA

LES PLEIADES

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

PARC ORSAY UNIVERSITÉ (R)

VEOLIA EAU

RÉSERVOIR DE COEUILLY
USINE D'ORGEMONT